

# Les agentes de police en Angleterre

Autor(en): **Pittet, Jeanne**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **8 (1920)**

Heft 107

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-255946>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

New-York, les résultats des inscriptions sur les listes électorales dans l'Etat de New-York : l'augmentation est de 298.409 électeurs sur l'année dernière, et de 351.936 sur 1918, année dans laquelle les femmes de New-York votèrent pour la première fois. La presse attribue cette augmentation considérable à l'intérêt intense des nouvelles électrices pour cette première élection présidentielle. En effet, en 1916, lorsque les femmes de New-York ne votaient pas encore, le nombre des électeurs masculins n'était que de 697.441, et le nombre total (électrices et électeurs) a atteint cette année le chiffre de 1.367.834.

Dire dans quelle proportion les femmes ont participé au succès de M. Harding est chose difficile. On a affirmé que beaucoup ont voté pour lui à cause de ses sympathies prohibitionnistes de l'alcool, et d'autres par opposition à la politique wilsonnienne, parce qu'elle avait fait entrer l'Amérique en guerre. D'autre part, nous ne croyons pas que de la défiance ou de l'hostilité pour la Société des Nations ait inspiré beaucoup des nouvelles électrices : en effet, un des derniers numéros avant l'élection du *Woman Citizen* contenait un très bel article, d'une haute intelligence politique, de Mrs. Chapman Catt sur la portée de cette élection quant à l'adhésion des Etats-Unis à la Société des Nations. On sait que notre présidente internationale est un partisan convaincu de la S. d. N., et, populaire et suivie comme elle l'est, son opinion n'aura pu manquer d'exercer une grande influence.

Ces jours aussi ont lieu en Angleterre les élections municipales. Nous aurons sans doute dans notre prochain numéro des détails intéressants à donner sur la participation des femmes à ces élections.

## LES AGENTES DE POLICE en Angleterre

Tous les lecteurs du *Mouvement Féministe* qui ont eu le privilège d'assister au Congrès de juin, à Genève, se rappellent sans doute Miss Champney, la congressiste en uniforme, d'allure si distinguée, qui représentait les agentes de police anglaises. Mais qu'on l'ait vue ou non, quelques détails sur le service des agentes de police en Angleterre ne manqueront pas d'intéresser chacun<sup>1</sup>.

C'est en 1914, dès les premiers jours de la guerre que fut créé ce service. L'idée des fondatrices était de recruter et de préparer un corps d'agentes de police qui prouveraient par leur travail et la confiance qu'on pouvait avoir en elles qu'il existe un champ permanent d'activité pour les femmes dans chaque comté, chaque ville du Royaume-Uni. En traçant leur programme, les pionnières du mouvement s'inspirèrent des idées des sociologues et des réformateurs féminins qui avaient compris depuis des années que des agentes de police étaient nécessaires. Ces femmes durent faire elles-mêmes toute leur éducation technique. Elles étudièrent les rapports et le Code de police. Elles fréquentèrent les tribunaux, puis commencèrent peu à peu le travail pratique. A Londres, elles persuadèrent les magistrats de leur confier les cas concernant des femmes ou des jeunes filles et demandant des recherches spéciales et délicates.

C'est en novembre 1914 qu'elles entrèrent vraiment en fonctions. Ce n'était encore que semi-officiellement, mais cela leur permit de prouver leurs capacités. Puis, elles apprirent leur métier plus et mieux que dans tous les livres, en surveillant la foule,

en faisant des patrouilles dans les rues, en accompagnant la police, tant civile que militaire dans ses descentes dans les maisons suspectes, en se chargeant des femmes et des enfants qu'on y trouvait, en empêchant les jeunes filles d'entrer dans les camps, etc. Et surtout, elles se rendirent capables d'instruire et de former d'autres agentes de police.

En décembre 1915, elles furent reconnues officiellement et durent prêter serment. Durant toute l'année, l'intérêt du public pour la formation de ce corps avait été très grand, aussi bien à Londres qu'en province, et des meetings et des conférences en sa faveur furent organisées un peu partout.

C'est en 1916 que le Ministère des Munitions confia au Service des agentes de police le recrutement et l'instruction d'agentes qui devaient être placées dans les fabriques de munitions exploitées par le Ministère. Ce service se développa rapidement et ne prit fin qu'en 1918, après l'armistice. Pendant ces deux ans, la demande d'agentes fut considérable. (Entre avril 1916 et décembre 1918, il y eut 985 agentes réparties dans les fabriques de munitions). Après l'armistice il y eut une certaine démobilisation et le recrutement et l'instruction furent suspendus temporairement. Actuellement, l'offre dépasse la demande.

Il y a aussi diminution dans la liste des souscripteurs et des donateurs. Cela est dû au sentiment général que ce service ayant fait ses preuves, il faut que l'Etat le fasse sien et que le gouvernement adopte une loi réglant son existence. Pourtant, il est à souhaiter que, tant que le gouvernement anglais n'aura pas fait ce geste, l'appui financier soit continué au service de police féminine, dont le travail est grandement apprécié un peu partout dans le pays.

Le recrutement des agentes se fait au moyen des journaux et par les bureaux de placement. Pendant la guerre, le choix était particulièrement délicat, pour éviter les espionnes ou autres personnes suspectes. On peut constater que pendant tout ce temps, il n'y a eu aucun cas de trahison ou de déloyauté dans le service.

Parmi les postulantes agréées, toutes ne se révèlent pas capables. C'est généralement pendant le premier mois d'instruction qu'on peut se rendre compte des qualités d'une nouvelle recrue. Les limites d'âge et de stature ne sont pas strictement définies afin de ne pas priver le service de femmes particulièrement capables. L'état sanitaire du corps a été en général très bon. A leur entrée, les agentes de police sont soumises à un examen médical. On a remarqué que la santé de toutes, sans exception, s'est améliorée et fortifiée, même dans les pénibles conditions de travail dans les fabriques de munitions.

Naturellement, il y a eu quelques défaillances. Telles agentes qui semblaient promettre beaucoup ont perdu tout intérêt pour leur travail et ont quitté le service, mais c'est en très petit nombre, comparé à toutes celles qui ont prouvé leur grande endurance physique, ainsi que leur ponctualité, leur tact, leur discrétion. Elles ont montré que, comme les hommes, elles peuvent s'adapter à tous les travaux et elles se sont vu confier les emplois les plus divers, tant de jour que de nuit. Dans une fabrique de munitions, une agente se plaignait un jour à une inspectrice de ce qu'elle était tout à la fois pompier, chauffeur de machine, inspectrice des fuites de chaudière, téléphoniste et télégraphiste, bonne d'enfants, jardinière et portière, sans compter son service ordinaire ! Un de ses collègues masculins qui l'avait entendue s'écria : « Eh bien, j'ai fait tout cela et quelque chose de plus ! Elle n'a jamais été obligée de donner à manger aux porcs ! » Evidemment, ceci était du travail de guerre, mais on peut en déduire qu'on peut faire des femmes

<sup>1</sup> *The Women police service. A report of Work accomplished during the year 1918-1919.*

aussi bien que des hommes de bons serviteurs du public, toujours prêts à donner un coup de main où cela est nécessaire. Aussi, voit-on disparaître peu à peu toutes les objections qu'on faisait à l'origine contre l'institution de ce service.

Lorsque les recrues commencent leur instruction, on se propose deux choses : éliminer les incapables et donner aux autres un aperçu général sur le travail en ville, dans les fabriques, et aussi leur donner une idée des règlements de police, de l'histoire sociale en Angleterre et surtout du développement du système policier depuis le temps des Anglo-Saxons. Des conférences se font aussi sur des lois spéciales du Parlement, concernant les femmes et les enfants et sur des expériences sociales. On donne aux recrues des notions élémentaires de psychologie et on leur apprend à témoigner et à recueillir des dépositions de femmes et d'enfants. Pendant la guerre, la période d'instruction a été très courte, quatre semaines, aussi le travail a-t-il été très intensif. Malgré cela, les résultats ont été surprenants. L'horaire avait été combiné de manière à alterner le travail physique avec l'intellectuel. Plusieurs des recrues venaient de faubourgs très éloignés et avaient de longs voyages à faire, matin et soir. En dépit de ces difficultés, le livre de présence révèle leur régularité et leur ponctualité.

Le travail pratique a consisté en patrouilles dans les rues, et en inspections dans les lieux de plaisir. Sous la conduite d'inspectrices, les recrues ont fréquenté les Tribunaux de police et les Tribunaux d'enfants. En même temps, on leur a appris les règlements concernant les cinémas, etc. On leur a recommandé aussi d'examiner les affiches et les cartes postales illustrées afin de développer l'esprit d'observation.

Durant les patrouilles où elles sont toujours accompagnées d'officiers, les recrues, excepté en cas d'urgence, restent passives et se contentent de surveiller. Mais elles apprennent ainsi que par leur seule présence, elles peuvent influencer la tenue du public et modérer des manifestations intempestives. En général, l'idée dominante de ce service est qu'il vaut mieux empêcher un mal que de sévir lorsqu'il est fait, aussi toute la conduite des agentes est-elle basée sur ce principe.

Dès leur entrée dans le service, les recrues portent un brassard bleu foncé, sur lequel se détachent en blanc les lettres *W. P. S. R.* (*Women Police Service Recruit*).

Le côté physique de l'instruction, c'est le *drill* qui se pratique trois fois par semaine. Fait intéressant à noter, les femmes s'y font rapidement. On en peut tirer la conclusion qu'elles découvrent bien vite le bénéfice de la discipline.

Durant la période d'instruction, un examen oral et individuel est fait par une des commandantes. Elle entre ainsi en contact avec chaque recrue. Celles-ci doivent aussi, chaque semaine, faire un rapport écrit sur les conférences, les patrouilles, etc., qui est soumis à la directrice qui le corrige. Les résultats sont affichés dans la classe.

Lorsqu'elles passent dans le service actif, les agentes font le service des rues, des patrouilles régulières, accompagnent en prison les femmes et les enfants, sont de service dans les tribunaux chaque fois qu'il s'agit de femmes et d'enfants. Elles font l'inspection des salles de danses, des cinémas, etc., exécutent les mandats d'arrêts lancés contre des femmes et des jeunes filles, visitent les maisons de détention, etc., etc.

Le ministère des munitions avait fixé à £ 2. 7 sh. 6 pence par semaine le traitement des agentes de police. Les villes, faubourgs, fabriques, qui ont eu recours à leurs services ont pris ces chiffres comme base, et c'est en général ce que les agentes touchent, avec quelques différences en plus ou en moins. Dans

certains endroits, elles doivent fournir leur uniforme, mais en général, elles le reçoivent, ou à défaut une allocation.

Dans les rapports sur leur travail, rédigés par les agentes elles-mêmes, on peut se rendre compte de tout le bien que peuvent faire ces femmes. Combien de leurs sœurs en peine n'ont-elles pas aidées! et combien n'ont-elles pas remises dans le droit chemin! Et non seulement les femmes leur doivent beaucoup, mais un grand nombre d'hommes aussi.

Le rapport auquel nous empruntons ces détails publie les portraits des chefs du Service. Ces visages féminins révèlent une telle bonté, en même temps qu'une telle distinction et un tel sérieux qu'on comprend très bien leur influence sur le service et le ton qu'elles lui ont donné et on ne s'étonne nullement en lisant les nombreuses attestations élogieuses reçues par le corps de police féminin. Qu'elles proviennent du Ministère des Munitions, des officiers de police ayant eu des femmes sous leurs ordres, des directeurs de fabriques, des officiers à la tête des maisons de soldats, des pasteurs, etc., toutes ces lettres sont unanimes dans leurs appréciations. Toutes expriment leur reconnaissance pour les grands services rendus, soulignant toujours le tact, la délicatesse, en même temps que la régularité et la fermeté des agentes. Plusieurs témoignages reconnaissent que ces femmes ont réussi là où la police masculine n'avait rien pu faire. Il serait donc on ne peut plus regrettable que cette organisation disparût et il faut espérer que le gouvernement anglais fera le nécessaire pour assurer son maintien de manière durable.

Jeanne PITTET.

## II<sup>e</sup> Congrès Suisse pour les Intérêts Féminins

Berne, 1922

Nos lecteurs se souviennent peut-être que, lors de l'Assemblée générale extraordinaire de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses tenue à Berne, en janvier 1919, il avait déjà été question d'organiser un second Congrès national féminin à l'occasion du 25<sup>me</sup> anniversaire de celui qui se réunit à Genève en 1896. Ce Congrès a, en effet, marqué en quelque sorte la date de la naissance de notre mouvement féministe organisé, car c'est de lui qu'est issu notre Conseil national des Femmes (Alliance) et l'essor de notre travail coordonné vers l'émancipation légale, économique et morale de la femme. De l'émancipation politique... il n'en avait pas été question, car, en 1896, on avait jugé trop neuve et trop hardie cette idée pour oser la porter devant le public de ce Congrès!

Les idées ont marché depuis lors — heureusement! et cette vue d'ensemble des progrès du féminisme suisse en un quart de siècle constituera certainement un événement intéressant et important. Le II<sup>me</sup> Congrès avait été fixé à 1921, soit exactement 25 ans après le I<sup>er</sup>; mais les nécessités du travail international (Congrès de Genève, réunion du Conseil International des Femmes à Christiania) ont nui au travail préparatoire national, et lors de la dernière réunion du Comité d'organisation, il a été décidé de le remettre au printemps de 1922, durant les vacances de Pâques. Et les Sociétés bernoises consultées viennent d'envoyer une joyeuse réponse affirmative à la demande qui leur avait été faite de recevoir chez elles ce Congrès. En effet, le premier ayant eu lieu en Suisse romande, il était indispensable que le second se tint en Suisse allemande, et Berne présente tant d'avantages de par sa situation centrale que le choix nous paraît heureux au premier chef.

Nous publions ci-après quelques détails sur l'organisation du Congrès et le projet de programme tel qu'il a été élaboré dans les premières rencontres. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer à nos lecteurs que, cette fois, les droits politiques des femmes et tout ce qui en découle y figurent en bonne place! (*Réd.*)

### PLAN D'ORGANISATION

Le Congrès étudie les questions du point de vue national suisse et reste neutre aussi bien en matière politique qu'en matière confessionnelle